



Interets sur livrets après décès

Par **DUPONCHEL**, le **21/10/2008** à **10:22**

Bonjour,

ma mère est décédée et possédait un livret A et un LEP

mon père souhaite laisser les livrets au nom de ma mère, bien sûr ils sont bloqués.

Le conseiller de mon père lui a précisé que les livrets de ma mère ne produisaient plus d'intérêts du fait de son décès.

Est-ce exact ????

MERCI